

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL ACADÉMIQUE  
D'AVIGNON UNIVERSITÉ  
N°CAC-2020-018

SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2020

POINT 2.1  
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CAC EN FORMATION PLÉNIÈRE :  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020

Le Conseil académique (CAC), en sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Philippe Ellerkamp, Président d'Avignon Université,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-6-1-III,  
Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,  
Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA-2020-022 en date du 19 mai 2020 relative à l'adoption des modalités de délibération à distance des instances administratives à caractère collégial d'Avignon Université,

Après en avoir délibéré,

Approuve le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Vote du Conseil académique : favorable à l'unanimité.**

**Membres composant le conseil : 64**  
**Membres présents (35) ou suppléés (16) : 51**  
**Membres absents et non suppléés : 13**

Service des affaires générales  
et institutionnelles

Affaire suivie par  
Philippe ELLERKAMP

Téléphone  
+33 (0)4 90 16 28 09

Courriel  
sagi@univ-avignon.fr

Avignon, le 3 décembre 2020

Le Président d'Avignon Université



Transmise au Recteur de région académique, Chancelier des universités, le

05 JAN. 2021